

Fermeture du secrétariat de mairie

Le secrétariat de mairie sera fermé pendant les congés d'été du 5 au 18 août inclus.
En cas d'urgence vous pouvez contacter un élu dont les coordonnées sont affichées à l'entrée de la mairie.



Fortes chaleurs dans le département de l'Isère **Déclenchement du niveau 3 - alerte canicule** **du plan départemental canicule et recommandations sanitaires**

(Communiqué du 25 juillet 2013 de la préfecture de l'Isère)

Météo France prévoit dans le département de l'Isère plusieurs jours consécutifs de fortes chaleurs principalement à compter de ce vendredi 26 juillet. Selon les prévisions météorologiques, les températures diurnes attendues dépasseront 34°C et les températures nocturnes 19°C pour les prochains jours et jusqu'en début de semaine prochaine.

Monsieur le préfet a donc déclenché, ce jour, le niveau 3 - alerte canicule du plan départemental canicule.

Dans le cadre de ce plan, plusieurs dispositions sont prises localement :

L'ensemble des services sanitaires de la région et du département ont été mobilisés et les mesures de prévention prévues dans le plan national canicule et adaptées au niveau local ont immédiatement été mises en œuvre. Il s'agit notamment :

- d'assurer la permanence des soins auprès des médecins de ville et la bonne réponse du système de santé ;
- de mobiliser les établissements accueillant des personnes âgées et en situation de handicap pour prévenir les risques sanitaires liés à la chaleur ;
- de mobiliser les associations et services publics locaux pour permettre l'assistance aux personnes à risque ;
- de mettre en œuvre des actions locales d'information sur les mesures préventives à destination des publics.

.../...

Bulletin municipal de la Mairie de Notre Dame de l'Osier

Secrétariat de Mairie : tél. : 04.76.36.61.77

Horaires d'ouverture : Lundi : 9h00 à 11h00 et 13h00 à 17h00,

Mercredi : 9h00 à 13h00

Vendredi : 9h00 à 13h00,

Samedi : 10h30 à 12h00 (permanence des élus)

Courriel : ndomairie@wanadoo.fr

Site Internet : notredamedelosier.sud-gresivaudan.org

Alerte canicule (suite)

Les décisions mises en œuvre par le préfet pourront être révisées en fonction de l'évolution des conditions météorologiques et des indicateurs de l'activité sanitaire locale.

Les conseils de prévention

La préfecture et les services de l'Agence Régionale de Santé (ARS) souhaitent rappeler, notamment aux personnes fragiles (personnes âgées de plus de 65 ans, personnes handicapées, ou malades à domicile, personnes dépendantes), les quelques conseils clés utiles en cas de fortes chaleurs :

- **maintenez votre logement frais** (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- **buvez** régulièrement et fréquemment de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- **rafraîchissez-vous** et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avants bras) plusieurs fois par jour ;
- **passer si possible 2 à 3 heures par jour dans un lieu frais** (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché...) ;
- **évitent de sortir aux heures les plus chaudes** et de pratiquer une activité physique ;
- pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et dès que nécessaire, **osez** demander de l'aide.

Petit mémo des signes d'alerte de déshydratation chez la personne âgée.

- Modification du comportement habituel, grande faiblesse, grande fatigue, difficulté inhabituelle à se déplacer.
- Maux de tête, étourdissements, vertiges, troubles de la conscience, voire convulsions.
- Nausées, vomissements, diarrhée, soif.
- Crampes musculaires.
- Température corporelle élevée (supérieure à 38,5°C).
- Agitation nocturne inhabituelle.

Les nourrissons, les jeunes enfants et les adultes (notamment les travailleurs exposés à la chaleur) s'exposent aussi au risque de la déshydratation car ils transpirent beaucoup pour maintenir leur corps à la bonne température. Pour y remédier, ils doivent **boire abondamment surtout de l'eau ou des boissons non alcoolisées** (le surplus d'eau sera éliminé).

Dans tous les cas, il convient d'éviter les efforts physiques intenses, de rester le moins possible exposé à la chaleur, de ne pas rester en plein soleil et de préserver l'intérieur de sa maison de la chaleur.

Pour toute information complémentaire :

Le site Internet de la préfecture : www.isere.gouv.fr

Site du ministère chargé de la Santé : www.sante.gouv.fr dossier «canicule et fortes chaleurs»

Site de Météo France : www.meteofrance.com

Site de l'Institut national de prévention et de d'éducation pour la santé : www.inpes.sante.fr

**Un numéro de téléphone spécial « Canicule info service » est à votre disposition
0 800 06 66 66
(appel gratuit depuis un poste fixe en France)**

CONTACTS PRESSE : Préfecture Isère – service communication Tél. : 04 76 60 48 07

Vous pouvez également consulter l'Osier Flash de juin où nous invitons les personnes qui estiment utile d'être aidées si nécessaire, si ce n'est déjà fait, de se signaler en mairie. Nous demandons également aux familles, amis et voisins d'être particulièrement attentifs et à défaut d'apporter les aides nécessaires et de signaler en Mairie toute situation difficile.

Au conseil municipal du 24 juillet 2013

1) Convention de participation financière au centre médico-scolaire de saint Marcellin

La ville de Saint Marcellin a établi un projet de convention concernant la participation financière des communes au fonctionnement du centre médico-scolaire. Cette participation est calculée sur la base 0,54 € par élève du premier degré scolarisé dans la commune.

Le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention avec la ville de Saint Marcellin.

2) Devis Mairistem

Le maire rappelle que les relations avec la trésorerie sont gérées avec l'application Hélios développée par la Direction Générale des Finances Publiques. Dans le cadre de cette application une nouvelle version du Protocole d'Echange Standard (PVS) vise à unifier les données échangées en utilisant un format unique afin de simplifier et moderniser la gestion budgétaire et comptable. Ce nouveau protocole remplacera définitivement les divers protocoles de transmission des titres et mandats le 1^{er} janvier 2015. Il permettra notamment la dématérialisation des titres, mandats et bordereaux, ainsi que toutes les pièces justificatives s'y rapportant (suppression des transmissions papier).

Pour mener à bien cette opération, la société Mairistem, fournisseur des logiciels utilisés par la commune, propose un programme d'accompagnement réalisé à distance au fur et à mesure de la progression dans le déploiement du nouveau protocole.

Le montant de cette intervention s'élève à 550 € HT.

Le maire souligne que ce coût est limité car les logiciels Mairistem dont dispose la commune sont récents et peuvent être facilement adaptés pour satisfaire aux nouvelles dispositions. Ce n'est pas le cas pour d'autres communes qui devront remplacer leurs logiciels entraînant des coûts de plusieurs milliers d'euros.

Le conseil autorise le maire à passer commande de cette prestation auprès de la société Mairistem.

3) Cotisation CNFPT

La commune a reçu un avis d'appel de cotisation du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) lié à l'emploi de Nicolas Charrel. Cette contribution est obligatoire pour un emploi à temps complet. Elle représente 1% du salaire avec les charges pour un emploi classique, mais seulement 0,5% pour Nicolas Charrel qui est employé dans le cadre d'un contrat d'avenir. Le montant de cette contribution s'élève à 23,14 € par trimestre.

Le conseil autorise le maire à signer tout document nécessaire à ce versement.

4) Point finances

Le maire présente au conseil un état des finances communales arrêtées au 23 juillet 2013.

Pour le fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 190 486,02 € et les recettes à 145 659,59 €. Elles sont conformes aux prévisions du budget 2013 de 446 770 € en dépenses/recettes. Le décalage observé à ce jour s'explique par des contributions réclamées à la commune en début d'année alors que le versement des différentes dotations est échelonné sur toute l'année.

Pour l'investissement, les dépenses s'élèvent à 586 595,48 € et les recettes à 662 964,10 €, pour un budget 2013 de 789 924 € en dépenses/recettes. Ces sommes importantes sont liées au remboursement du prêt à court terme pour un montant de 550 000 € en dépenses et à la vente du terrain de « Nouillon » à l'EPFL pour un montant de 573 265 € en recettes.

Ces différents états sont conformes aux prévisions et attestent d'une gestion rigoureuse des finances communales.

Au conseil municipal du 24 juillet 2013 (suite)

5) Questions diverses

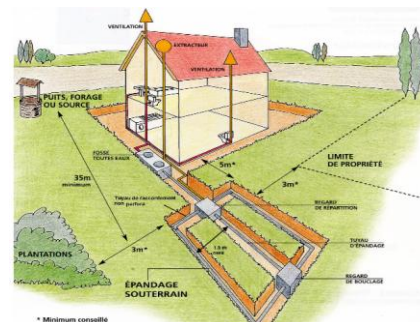
- **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement**

Le président d'une structure intercommunale détenant la compétence en matière d'eau et d'assainissement, doit adresser tous les ans au maire de chaque commune membre un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement. Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal.

Le maire présente au conseil municipal le rapport 2012 sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement adressé par le président de la communauté de communes de Chambaran Vinay Vercors.

Le maire souligne la qualité de ce document très détaillé qui fournit notamment des informations sur : les ouvrages, la population desservie, la quantité et la qualité de l'eau, les prix, les programmes de travaux... (cf note de synthèse présentée par le maire).

L'intégralité de ce rapport peut être consultée en mairie.



- **Contrat de travail de Sandrine Rivero**

Le maire rappelle que la commune emploie Sandrine Rivéro par l'intermédiaire d'un contrat renouvelé chaque année pour effectuer 10 heures de ménage par semaine à l'école sur la période de l'année scolaire soit 36 semaines. Elle effectue avec le même contrat des heures pour le syndicat scolaire qui sont ensuite remboursées à la commune.

Cette manière de fonctionner est compliquée car elle entraîne de nombreux échanges avec le syndicat scolaire chaque mois pour la fiche de paie qui est établie par la commune. Le maire souhaite par conséquent un contrat par collectivité. Pour le travail effectué par Sandrine Rivéro pour la commune, il propose la création d'un poste d'adjoint technique de 10 heures par semaine sur 36 semaines permettant de mettre un terme à la précarité du contrat actuel.

Le conseil accepte cette proposition et autorise le maire à engager les démarches nécessaires à la création de ce poste.

- **Intervention géomètre pour aménagement du village**

Le maire informe le conseil que dans le cadre du projet d'aménagement de la traversée du village, il serait nécessaire de faire intervenir un géomètre pour valider dans certains secteurs les limites entre le domaine public et les propriétés privés.

Il précise par ailleurs qu'une séance de présentation du projet aux habitants sera organisée à l'automne.

Le conseil autorise le maire à solliciter l'intervention d'un géomètre.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement

Communauté de Communes de Vinay

Résumé succinct de l'exercice 2012

Le service alimentation en eau potable

- ✓ 16 communes sont gérées par la régie avec l'intégration de Quincieux en 2012, Cognin les Gorges et Poliéna en 2011, Rovon n'ayant pas transféré sa compétence. St Quentin sur isère, Montaud et la Rivière ont transféré leur compétence au 01/04/2013.
- ✓ La régie emploie : 6 agents à plein temps, 1 agent d'accueil, 1 comptable. Benjamin Buisson en est le Directeur.
- ✓ Population DGF 2012 : 12 207 hts (NDO : 541hts), abonnés AEP : 5664 (NDO : 189)
- ✓ Nature des ressources : 1 005 020 m3 Volumes achetés (Toutes Aures) : 38 511 m3
Volumes vendus (Tête et Murinais) : 70 443 m3
- ✓ Réseau de 407 km (NDO : 23.3 km), 36 réservoirs assurant une capacité de stockage d'environ 1 m3 par habitant et 11 stations de pompage. 68% des canalisations sont en fonte.
- ✓ Tarification de l'eau : du 01/10/11 au 30/09/12
 - 75.67 €ht pour l'abonnement et 0.90 € le m3 jusqu'à 300 m3 en 2011
 - 69.62 €ht pour l'abonnement et 0.99 € le m3 jusqu'à 300 m3 en 2012Au delà de 300 m3, le prix du m3 est de 0.68 € en 2011 et 0.75 € en 2012
A ce prix se rajoute la redevance pour la pollution de l'eau : 0.22 € ht / m3 ainsi que la location du compteur 8.07 € ht / an. Ce prix restera inchangé jusqu'en 2015.
- ✓ Produits de l'exploitation de l'eau :
 - Vente d'eau, 1 28 275.04 € ht (61%)
 - Emprunts et autre réserves, 720150.24 € ht (34%)
 - Travaux facturés, 57 707.59 € ht (3%)
 - Produits exceptionnels, 32 575.46 € ht (2%)
- ✓ Données relatives à la qualité des eaux :
 - Indicateurs microbiologiques, 130 prélèvements effectués, 127 conformes (97.7%)
 - Indicateurs physico-chimiques, 130 prélèvements effectués, 130 conformes (100%)(Pour la commune de Notre Dame de l'Osier, voir article suivant)

Le service assainissement

- ✓ Population DGF 2012 : 12 207 hts (NDO : 541hts), abonnés Asst : 3432 (NDO : 125) habitants desservis : 7539 (NDO : 363), volumes facturés : 337 925 m3 (NDO : 19 221 m3). 2 industriels collectés : Danisco (présure) et Val Crest (laiterie).
- ✓ Réseau : 112,512 km dont séparatif 74.76 km (NDO : 11.5km), unitaire (avec eau pluviale) 37.752 km.
- ✓ Ouvrages d'épuration : 3 lagunages (l'Albenc, Chasselay, Polienas), 1 lit bactérien à Malleval, 2 stations d'épuration (Serre Nerpel et Vinay).
- ✓ Tarification de l'assainissement : du 01/10/11 au 30/09/12
 - 88.03 €ht pour l'abonnement et 1.02 € le m3 en 2011
 - 95.07 €ht pour l'abonnement et 1.18 € le m3 en 2012Cette tarification est basée sur le volume d'eau potable consommé par l'abonné.
A ce prix se rajoute la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte : 0.15€ht/m3
- ✓ Produits de l'exploitation de l'assainissement :
 - Vente d'assainissement, 814 039.15 € ht (59%)
 - Autres produits, 360 620.42 € ht (26%)
 - Travaux facturés, 161 510.57 € ht (12%)
 - Produits d'exploitation reportés, 32 575.46 € ht (2%)

Le service assainissement non collectif

- ✓ Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau d'assainissement non collectif : population DGF, 12 207, nombre de foyer en ANC : 1662 (NDO : 51), habitants desservis : 3964 (NDO : 148 soit 2.9 habitants par foyer).
- ✓ Montant du diagnostic d'installation ANC : 56 € ht

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement (suite)

Travaux réalisés en 2012

Alimentation en eau potable : 548 215.34 € ht

Assainissement : 1 789 982 .93 € ht

Programme de travaux 2013

Programme alimentation en eau potable : 602 322 € ht

- Fin de la mise à jour du schéma directeur d'alimentation en eau potable.
- Travaux de protection des périmètres de protection immédiats des captages.
- Amélioration de la télégestion et de la supervision.
- Travaux de renforcement des canalisations sur les communes.
- Travaux de sécurisation et de maillage de réseaux.

Programme assainissement : 1 361 402 € ht

- Création d'un filtre planté de roseaux (Cognin et Rovon).
- Requalification de la lagune de Polienas en filtre à roseaux.
- Poursuite des investissements concernant la création de réseaux dans les communes.
- Mise en place de systèmes d'auto surveillance et de télésurveillance.

Bilan 2012 de la qualité de l'eau distribuée à Notre Dame de l'Osier

Bilan Qualité 2012

*D'où vient l'eau
que vous consommez ?*



limite de qualité : absence d'E.Coli
et entérocoques/100ml

9 résultats conformes sur 9 analyses

Eau de qualité satisfaisante



Les eaux ne doivent être ni
corrosives, ni agressives
Valeurs mesurées : mini : 29.2 °F -
maxi : 29.2 °F

Eau moyennement minéralisée



Limite de qualité : 50mg/l

Valeurs mesurées : mini : 10 mg/l -
maxi : 10.9 mg/l

Eau conforme contenant peu ou pas de nitrates



Limite de qualité : 1,5mg/l

Valeurs mesurées : mini : 0.03 mg/l -
maxi : 0.06 mg/l

Eau conforme, peu fluorée



Limite de qualité : 0,1µg/l

Valeur maximum en pesticides :
0 µg/l

Eau conforme - absence de pesticides



Tous les résultats des analyses
pour les autres paramètres sont
conformes aux limites de qualité.

Votre réseau :

Vous êtes alimentés en eau potable à
partir du réseau qui dessert
CHANTESSE, N.D. de l'OSIER,
JACONNIERE à Vatilieu et
MAYOSSIÈRE à Vinay. Il est exploité
la Communauté de Communes de
Chambaran Vinay Vercors (3C2V).

Origine de l'eau :

L'eau provient du forage de Haut-Chantesse, situé sur la
commune de Chantesse dans la zone des "Marais de Cras".

Traitement :

L'eau est distribuée après un traitement de désinfection par
javelisation.

Nos conclusions

L'eau distribuée par le **réseau de CHANTESSE, N.D. de l'OSIER, JACONNIERE et MAYOSSIÈRE**, au cours de l'année 2012, présente une qualité bactériologique satisfaisante ; Par ailleurs, elle est conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres chimiques recherchés.

L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

Ce bilan a été réalisé par les services de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire.

Coupages de courant pour travaux



Pour répondre aux besoins de sa clientèle, ERDF, Electricité Réseau Distribution France, a prévu de réaliser sur le réseau de distribution des travaux qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité.

Horaires des coupures :

vendredi 9 août 2013
de 13h30 à 15h30

Quartiers ou lieux-dits :

BERGERANDIERE

CRENEUF

407, 417, 545, 695, 905, 760, 1060 ROUTE DE CRENEUF

109, 155, 195, 235, 287, 411 au 413, 505, 665, 302, 380 au 382, 408 au 410, 456, 472, 532

ROUTE DE LA COMBE BOUGEY

60 CHEMIN DE FIGEALORE

11, 39, 128 CHEMIN DU PRE DE SARAH

71 CHEMIN DE TREMOLLET

3, 65, 113, 135, 171, 72, 128, 210, 270 CHEMIN DU BOIS DE BILLET

783, 871, 1979, 2021, 2755, 3201, 3621, 560, 590, 596 au 600, 608 au 610, 616, 644, 1300,

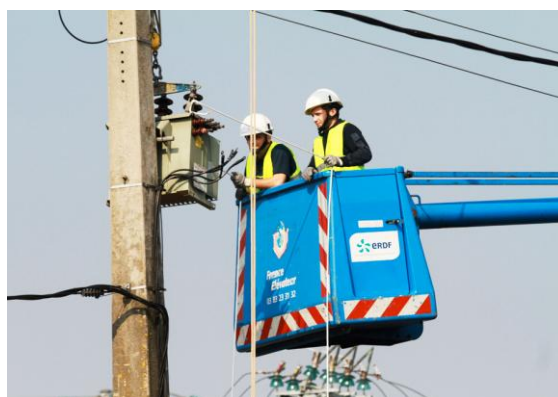
1514, 1780, 1784, 1854, 2594, 2720, 2768, 3180 ROUTE DE BERGERANDIERE

346 RTE DE LA COMBE BOUDEY

LES MOUILLES

781, 841, 380, 430, 530, 838 ROUTE DU GRAND CHAMP

Au cas où vous resteriez sans courant après la période indiquée, vous pourrez nous joindre au numéro de dépannage ERDF : 09 726 750 ... suivi des deux chiffres de votre département.



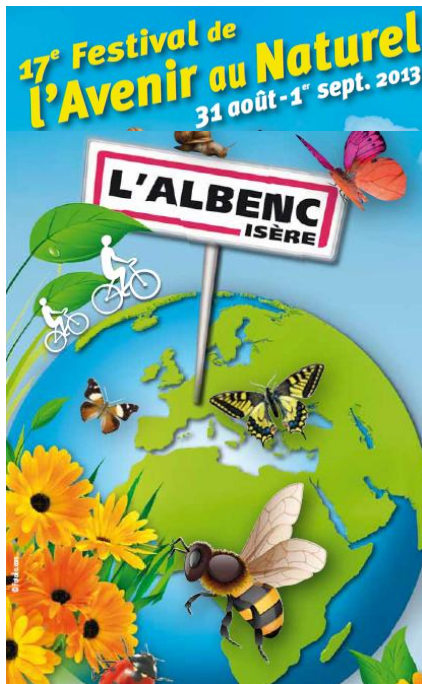
Brèves

- **Prochain L'Osier Flash** : La date limite pour le dépôt des propositions d'article pour le prochain Osier Flash est fixé au **Mercredi 25 août 2013** à la mairie. Si cela vous est possible, une version informatique envoyée à l'adresse ndomairie@wanadoo.fr est bienvenue.

Festival de l'Albenc et Jardin de Bon Rencontre

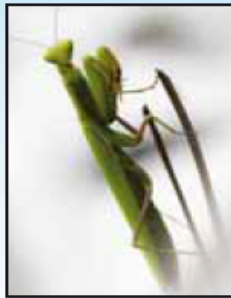
A noter sur votre agenda:

Dans le cadre du 17^e Festival de l'Avenir au Naturel de l'Albenc, deux ateliers vous sont proposés au Jardin de Bon Rencontre :



→ Samedi 31 août

■ 10h Atelier photo Initiation à la macro photographie nature



Proposé par **Gregory PERRIN**, auteur photographe, amoureux de la nature. Son travail est à découvrir et à apprécier sur le site : www.gregperrinphoto.com

Au cours d'une promenade au jardin pédagogique de Notre Dame de l'Osier, venez découvrir de manière ludique les rudiments de la photographie de très près : plans rapprochés de fleurs, d'insectes et autres sujets... Où chercher,

que regarder, comment cadrer, jouer avec la lumière, bien régler son appareil... tout savoir, ou presque, pour réaliser de beaux clichés en gros plans.

Sur inscription, 20 personnes maximum (chacun peut amener son matériel photo). Durée : 2 h

Tarif : 8 euros

→ Dimanche 1^{er} septembre

■ 13h Atelier jardin

Par **ESPACE NATURE ISÈRE**.

Accompagnés par un animateur nature, venez découvrir le jardin pédagogique de Notre Dame de l'Osier (potager, verger et prairie naturelle), les techniques de jardinage, le compost...



Sur inscription, places limitées

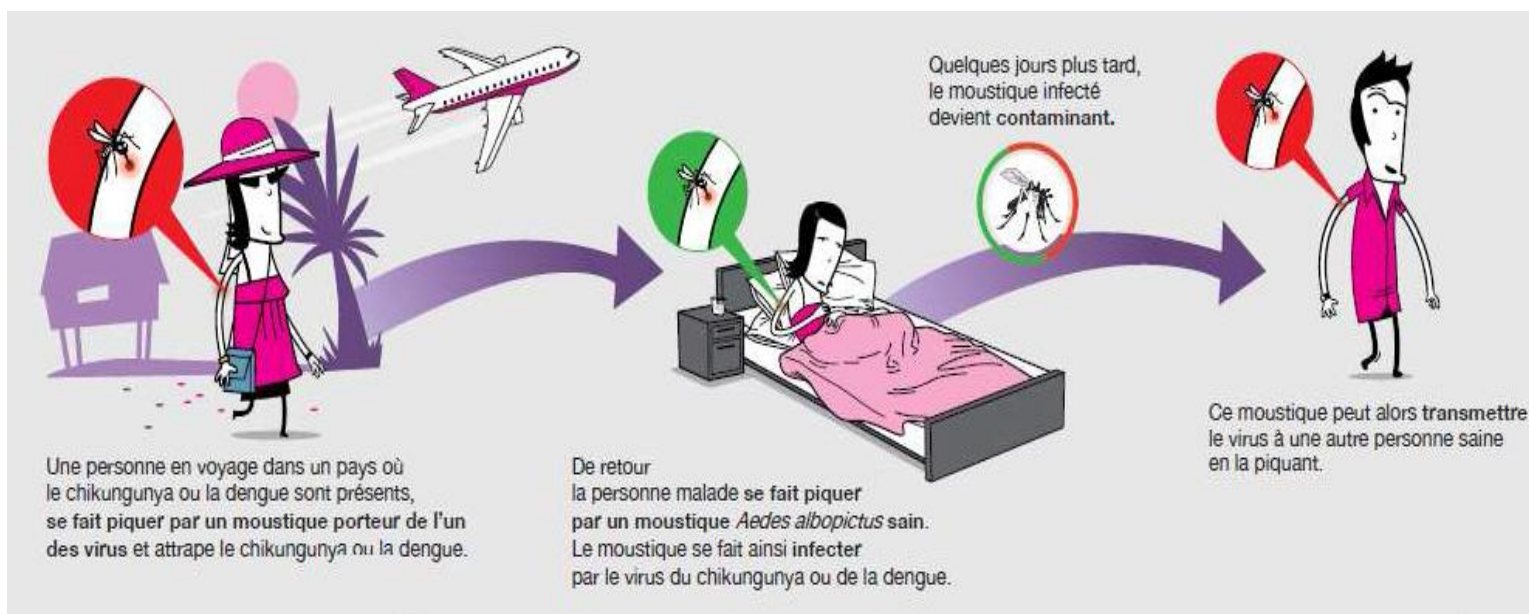
Tarif : 4 euros/personne

A cette occasion vous pourrez découvrir les panneaux installés au jardin début juillet



Rappel des mesures pour lutter contre le « moustique tigre » et ainsi prévenir la transmission de la Dengue et du Chikungunya

Chaque année, environ une quarantaine de voyageurs revenant d'un pays où la dengue ou le chikungunya sont fréquents, développent la maladie lors de leur retour en Rhône-Alpes. C'est pourquoi l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes invite la population à adopter des gestes simples, faciles à mettre en œuvre dans son environnement pour empêcher l'installation de ce moustique.



Source : DGS/INPES – extrait de « Comment pourrait survenir une épidémie de Dengue et de Chikungunya en métropole »

Qu'est-ce que la dengue et le chikungunya ?

La Dengue et le Chikungunya sont des maladies virales qui se caractérisent classiquement par une fièvre d'apparition brutale associée à des douleurs musculaires, des maux de tête et, pour le Chikungunya des douleurs articulaires pouvant être invalidantes. Ces symptômes surviennent dans la semaine suivant la piqûre **d'un moustique contaminé**. En effet, **il n'y a pas de transmission directe de personne à personne**.

Le moustique *Aedes albopictus* (dit « Moustique tigre ») **est le vecteur de cette maladie quand il est contaminé**. Il se contamine en piquant une personne malade et devient ainsi capable de transmettre la maladie dans le proche voisinage en piquant des personnes saines. **Ces deux maladies évoluent favorablement dans la plupart des cas**

Des gestes de prévention simples mais efficaces

Tous les moustiques ont besoin d'eau pour se reproduire.

Chaque femelle du « moustique tigre » peut pondre jusqu'à 200 oeufs qui se transforment en larves puis en moustiques au bout de 7 jours.

Supprimer les points d'eau stagnante autour de son domicile permet d'éliminer les lieux de ponte éventuels. (Voir l'Osier flash d'octobre 2012 article sur le moustique « tigre », les mesures de prévention et de lutte)

Par ailleurs, **les voyageurs** qui se rendent dans des pays où circulent les virus de la Dengue ou du Chikungunya sont par ailleurs invités à **se protéger des piqûres de moustiques lors de leur séjour**.

A leur retour, devant l'apparition de symptômes, il leur est conseillé de **consulter rapidement leur médecin**, de limiter leur déplacement dans la mesure du possible et d'éviter les piqûres de moustiques.

Pour en savoir plus :

L'Agence régionale de santé (ARS Rhône-Alpes) :

www.ars.rhonealpes.sante.fr/Chikungunya-Dengue.156943.0.html

L'Institut de veille sanitaire (InVS) :

www.invs.sante.fr/%20fr/Dossiers-thematiques/Maladies-infectieuses/Maladies-a-transmission-vectorielle

L'Entente interdépartementale Rhône-Alpes :

www.eid-rhonealpes.com/present.htm

Ministère des affaires étrangères (pour les conseils aux voyageurs) :

www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/

(Source : extrait du communiqué de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes du 16 mai 2013)

POUR VOUS PROTÉGER, TOUS CES GESTES SONT ESSENTIELS

Cet ensemble de précautions constitue une protection efficace contre les risques solaires.



RECHERCHEZ L'OMBRE et ÉVITEZ LE SOLEIL entre 12h et 16h

C'est à ces heures que les rayons ultraviolets (UV) émis par le soleil sont les plus intenses en France métropolitaine. Pour toutes vos activités de plein air, recherchez les endroits ombragés. Et n'oubliez pas qu'à la plage, le parasol est utile mais il ne vous protège pas totalement à cause de la réverbération des rayons du soleil sur le sable.



PROTÉGEZ encore plus VOS ENFANTS

- Les bébés ne doivent jamais être exposés au soleil.
- Enfants et adolescents doivent particulièrement se protéger. En effet, jusqu'à la puberté, la peau et les yeux sont fragiles et plus sensibles aux rayons UV. Les coups de soleil et les expositions répétées jusqu'à la puberté sont une cause majeure du développement de cancers de la peau (mélanomes) à l'âge adulte. Le cristallin, qui est transparent pendant l'enfance et l'adolescence, ne peut pas jouer son rôle de barrière naturelle contre les UV.



PROTÉGEZ-VOUS en portant T-shirt, lunettes et chapeau

- Les vêtements (secs), même légers, filtrent les rayons UV et constituent la meilleure protection contre le soleil.
- Les lunettes de soleil sont indispensables. Privilégiez une forme enveloppante et assurez-vous qu'elles portent la norme CE (de préférence CE3 ou CE4) pour une réelle protection.
- Un chapeau protège les yeux et le visage. Préférez un chapeau à larges bords qui couvre également le cou.



APPLIQUEZ régulièrement de la crème solaire

- La crème solaire doit être appliquée en couche suffisante sur toutes les parties du corps non couvertes par des vêtements. Privilégiez les indices de protection élevés (indice 30 minimum, voire 50 pour des conditions extrêmes), actifs à la fois vis-à-vis des UVB et des UVA.
- Renouvelez l'application toutes les 2 heures et, bien sûr, après chaque baignade.
- Attention ! Ce n'est pas parce que l'on applique de la crème solaire que l'on peut s'exposer plus longtemps. Le seul écran total est le vêtement.

Ne vous exposez pas aux ultraviolets artificiels en cabine de bronzage.

(Source : www.prevention-soleil.fr)



<http://www.e-cancer.fr/fichiers/flash/bt-testinca.swf>

(Remarque : Bien que le site internet ci-dessus ne soit pas « institutionnel », il est présenté ici en raison de l'intérêt et de la facilité d'utilisation du test proposé.)

ANIMATIONS DU 1^{ER} AOUT AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2013

Notre Dame de l'Osier – Pays de Vinay

- 01 AOUT** **SOIREE MUSIQUE BAROQUE** à Mallevall
Avec Le Parnasse dans le cadre du festival des Coulmes
Organisé par l'Auberge des Galopins
Infos au 04 76 38 54 59 www.les-galopins.fr Tarif gratuit
A l'Auberge des Galopins à **21 h**
- 02 AOUT** **VOGUE ANNUELLE DE COGNIN-LES-GORGES**
au
04 AOUT 3 jours de fête ! Venez nombreux !
Fête foraine les 3 jours
Organisé par la mairie de Cognin-Les-Gorges
Infos au 06 88 26 70 23 (Grégory)
- 03 AOUT** **CINEMA EN PLEIN AIR** à Vinay
Dans le parc. « Kérité la maison des contes », un film d'animation de Dominique Monféry. N'oubliez pas fauteuil ou chaise ainsi qu'une couverture : les nuits sont fraîches !
Organisé par le Grand Séchoir
Infos au 04 76 36 36 10 www.legrandsechoir.fr - Tarif gratuit
A **21h30** au Grand Séchoir 705 route de Grenoble
- 04 AOUT** **« POUCKETTE » D'APRES H .C. ANDERSEN** à Vinay
Une visite guidée pour pénétrer dans l'univers magique du conte d'Andersen « Poucette »
Organisé par le Grand Séchoir
Infos au 04 76 36 36 10 www.legrandsechoir.fr
Tarifs : **5€, 4€, 1€**
15h30 au Grand Séchoir 705 route de Grenoble
- 07 AOUT** **MERCREDI DES ENFANTS** à Vinay
Atelier Pédagogique Scientifique
Pour pénétrer dans l'univers de Poucette, l'association des « Petits Débrouillards » guidera les enfants sur le chemin parcouru par notre héroïne miniature à la rencontre des animaux du conte. Ensembles, ils tenteront de comprendre leurs modes de vie.
Organisé par le Grand Séchoir
Infos au 04 76 36 36 10 www.legrandsechoir.fr
Tarif enfant **5€**
De **15h à 17h** au Grand Séchoir 705 route de Grenoble
- 10 AOUT** **« LA TETE DANS LES ETOILES »** à Vinay
Atelier d'expérimentation à destination des enfants qui réaliseront à la bombe un tableau de la voûte céleste (thème pouvant changer en fonction de la météo du jour)
Organisé par l'Office de Tourisme du Pays de Vinay
Infos au 04 76 36 36 12
Ateliers **5€ - réservation indispensable**
De **10h à 12h** au Grand Séchoir 705 route de Grenoble
- 10 AOUT** **« LA TETE DANS LES ETOILES » PLANETARIUM** à Vinay
Séances d'initiation à l'astronomie sous un dôme proposées par Erwan Le Berre de Randonnées et Astronomie (73 St Jean d'Arvey)
Réservation indispensable
Organisé par l'Office de Tourisme du Pays de Vinay
Infos au 04 76 36 36 12
Tarifs : **2€** - gratuit pour les moins de 10 ans
A **14h, 15h30, 17h, 18h30** au Grand Séchoir 705 route de Grenoble

- 10 AOUT** **LES NUITS DES ETOILES** à Vinay
 La grande fête de l'astronomie
 A l'œil nu ou avec l'un des plus grands télescopes transportables de France, vous découvrirez les plus beaux astres de l'Univers : les constellations, les cratères de la Lune, les anneaux de Saturne, les plus brillantes nébuleuses et galaxies...
 Organisé par l'Office de Tourisme du Pays de Vinay
 Infos au 04 76 36 36 12
 Tarif gratuit
 A partir de **21h** diaporama – **22h** observation du ciel
 Au grand Séchoir 705 route de Grenoble
- 14 AOUT** **MERCREDI DES ENFANTS – « ORIGAMI »** à Vinay
 Atelier pédagogique
 Pour pénétrer dans l'univers miniature de Poucette, cet atelier développera la créativité artistique des enfants. Les Bricol'girls les initieront à l'origami. Chacun repartira avec les principaux personnages du conte réalisés à partir d'une feuille.
 Organisé par le Grand Séchoir
 Infos au 04 76 36 36 10 www.legrandsechoir.fr
 Tarif enfant **5€**
Réservation indispensable
 De **15h à 17h** au Grand Séchoir 705 route de Grenoble
- 24 AOUT**
au
26 AOUT **FETES DE LA ROSIERE** à Vinay
 Vinay fête sa 120^{ème} Rosière ! Musique, défilés, feu d'artifice et bonne humeur seront au rendez-vous !
 Organisé par le Comité des Fêtes
 Infos au 04 76 36 71 70
- 28 AOUT** **LES SENTIERS DE LA NOIX** à Vinay
 Balades en calèche
 Avec les écuries de Pierre Brune, une balade de 30 minutes en calèche à travers l'une des plus belles noyeraies de France pour découvrir les variétés de l'AOC. Balades en poney dans le parc tout au long de la journée.
 Organisé par le Grand Séchoir
 Infos au 04 76 36 36 10 www.legrandsechoir.fr
 Tarifs : **Adulte 6€, enfant 4€, poney 3€**
Réservation indispensable pour la calèche
10h30, 11h30, 15h, 16h et 17h au Grand Séchoir 705 route de Grenoble
- 31 AOUT**
au
01 SEPTEMBRE **FESTIVAL DE L'AVENIR AU NATUREL** à l'Albenc
 Foire biologique et écologique avec 230 exposants
 30 conférences – débats, expositions, animations musicales et ludiques pour enfants et adultes. 17^{ème} édition.
 Organisé par Espace Nature Isère
 Infos au 04 76 36 50 10 enisere.asso.fr
Tarif gratuit
 Place du Champ de Mars
- 01 SEPTEMBRE** **« POUCETTE » D'APRES H.C. ANDERSEN** à Vinay
 Visite guidée ludique pour pénétrer dans l'univers magique du conte d'Andersen « Poucette »
 Organisé par le Grand Séchoir
 Infos au 04 76 36 36 10 www.legrandsechoir.fr
 Tarifs : **5€, 4€, 1€**
15h30 au Grand Séchoir 705 route de Grenoble